

**Zeitschrift:** Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

**Herausgeber:** Le messager suisse de Paris

**Band:** 2 (1956)

**Heft:** 19

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La page des Lecteurs-Rédacteurs

Messieurs,

Pourriez-vous nous donner une adresse à Paris d'un commerçant qui vend de la mélasse Veron dont ci-joint l'étiquette, car mon fils aîné l'aime beaucoup, ainsi qu'une adresse où l'on peut trouver le vrai vin blanc de Neuchâtel, ainsi que le fromage de gruyère. Merci d'avance.

Croyez, cher Messager, à nos sincères salutations.

Anne STRAHM.

Nous allons tâcher, chère Madame, de vous donner les adresses que vous nous demandez; mais nous ne le ferons qu'en vous écrivant personnellement.

Merci pour ce que vous dites du *Messager*.

\*\*

Le *Messager Suisse de Paris*,

Votre journal toujours mieux, le dernier surtout. Il m'intéresse particulièrement par la « Chronique Vaudoise ». L'ancienne Maison du Peuple édifiée en grande partie par mon père et les nouveaux immeubles qui s'édifient actuellement, dont l'architecte et l'ingénieur sont mes frères.

Mon abonnement pour 57, la différence pour ce que vous jugerez utile.

Avec mes sentiments les meilleurs et vive notre vieille patrie!

Auguste THÉVENAZ.

Merci, cher Monsieur Thévenaz, pour notre chronique vaudoise de l'ami Nicod et pour les précisions au sujet de l'ancienne Maison du Peuple.

\*\*

Monsieur,

Ayant été avisé de la parution de la revue mensuelle : Le *Messager Suisse de Paris*, et désirant m'y abonner, je vous serais reconnaissant de m'indiquer le mode de paiement du port.

Je vous serais obligé si vous aviez l'amabilité de m'expédier par la même occasion, un numéro quelconque de la revue (par bateau).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

G. PALFI.

C'est avec joie que nous voyons, cher Monsieur Palfi, que notre journal fait parler de lui jusqu'à la Guadeloupe. Voilà les modalités de paiement pour l'abonnement. Nous vous expédions le numéro que

vous nous demandez en y ajoutant d'autres numéros et nous avons plaisir de le faire, comme vous nous le demandez, par bateau. Un bateau que nous connaissons bien et à bord duquel nous croyons encore en esprit, découvrir le feu de la Désirade pour arriver ensuite à la Pointe...

\*\*

Messieurs,

Me référant à votre page n° 9 de la revue n° 17 de juin, je vous dis ci-après ce que je connais au sujet de la recette demandée par Mme Ravizza.

Je me permets tout d'abord de préciser que l'orthographe du mot est « Busecca » ainsi que nous l'appelons dans le Tessin comme d'ailleurs en Lombardie et en Piémont, et non pas Buseck.

Voici la recette .

— Prendre 500 grammes de fraise de veau, la découper en petits dés (à défaut de fraise de veau, prendre du gras-double, que l'on peut à Paris se procurer déjà cuit, également le découper en dés).

— Faire revenir un oignon.

— Cuire séparément en quantité égale des haricots blancs.

— Lorsque ces derniers sont presque cuits, les rajouter à la fraise de veau, y ajouter un petit chou et quelques carottes et laisser cuire suffisamment. Avant de retirer du feu, ajouter un peu de tomate concentrée, ou tomates fraîches.

A noter que réchauffé, ce plat est encore meilleur.

Quant à la recette pour la « Minestra », il s'agit de cuire ensemble toute sorte de légumes frais, mettre un morceau de lard ainsi que des pâtes et du riz.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Louis SCOSA.

Agent de liaison entre gastronomes, le *Messager* fait son office. Voilà donc, Madame Ravizza, la recette de la « Busecca » et celle de la « Minestra ». A vous, cher Monsieur Scossa, nos bien sincères remerciements.

LE MESSAGER.

Nous remercions M. Launay, photographe qui, lors de la célébration du 1<sup>er</sup> Août à Jouy-en-Josas a bien voulu mettre ses documents à notre disposition.

La Rédaction.